



**PRÉFET
DU DOUBS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

**Levée des restrictions d'usages de l'eau sur Besançon, le 27 OCT. 2023
l'ensemble du département du Doubs**

La situation hydrologique des cours d'eau s'améliore dans le Doubs, mais la vigilance reste nécessaire

Après 5 mois consécutifs de déficit de pluie, le mois d'octobre 2023 se place enfin en situation de précipitations conformes aux normales de saison. Les précipitations généreuses prévues jusqu'à la fin du mois permettront au département de revenir à une situation bénéficiaire.

Le passage de ces fronts pluvieux réguliers et généreux associé à des températures automnales conduit à une réaction des cours d'eau du département. Les débits sont désormais proches des niveaux de saison.

Au vu du retour des précipitations automnales, le **préfet du Doubs, Jean-François COLOMBET, a donc décidé de lever toutes les restrictions des usages de l'eau sur l'ensemble du département**, qui étaient jusqu'alors au niveau crise.

Pour autant, si les précipitations qui parcourent actuellement notre territoire sont de nature à sortir de la crise sécheresse de l'année 2023, il convient à chacun de rester vigilant sur la ressource en eau. La situation hydrologique de fin octobre 2023 reste en effet relativement fragile de par :

1. la persistance résiduelle locale de fragilité de la ressource en eau potable du fait de niveaux de nappes encore bas ou de problèmes de qualité d'eau liée à la remise en eau très récente d'hydrosystèmes ;
2. les niveaux extrêmement bas des nappes fin octobre 2023 dont la recharge hivernale devra être particulièrement importante pour s'affranchir ou limiter les risques de sécheresses hivernales ou printanière en 2024.

L'arrêté de levée des restrictions des usages de l'eau est affiché dans les mairies et disponible sur le site de la préfecture

<https://www.doubs.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/Eau/Secheresse>.

**Cabinet du préfet
Bureau de la Représentation et de la
Communication Interministérielle de l'État**

Tél. : 03 81 25 10 72
Mél : pref-communication@doubs.gouv.fr

1/1

8 bis, rue Charles Nodier
25035 BESANÇON Cedex